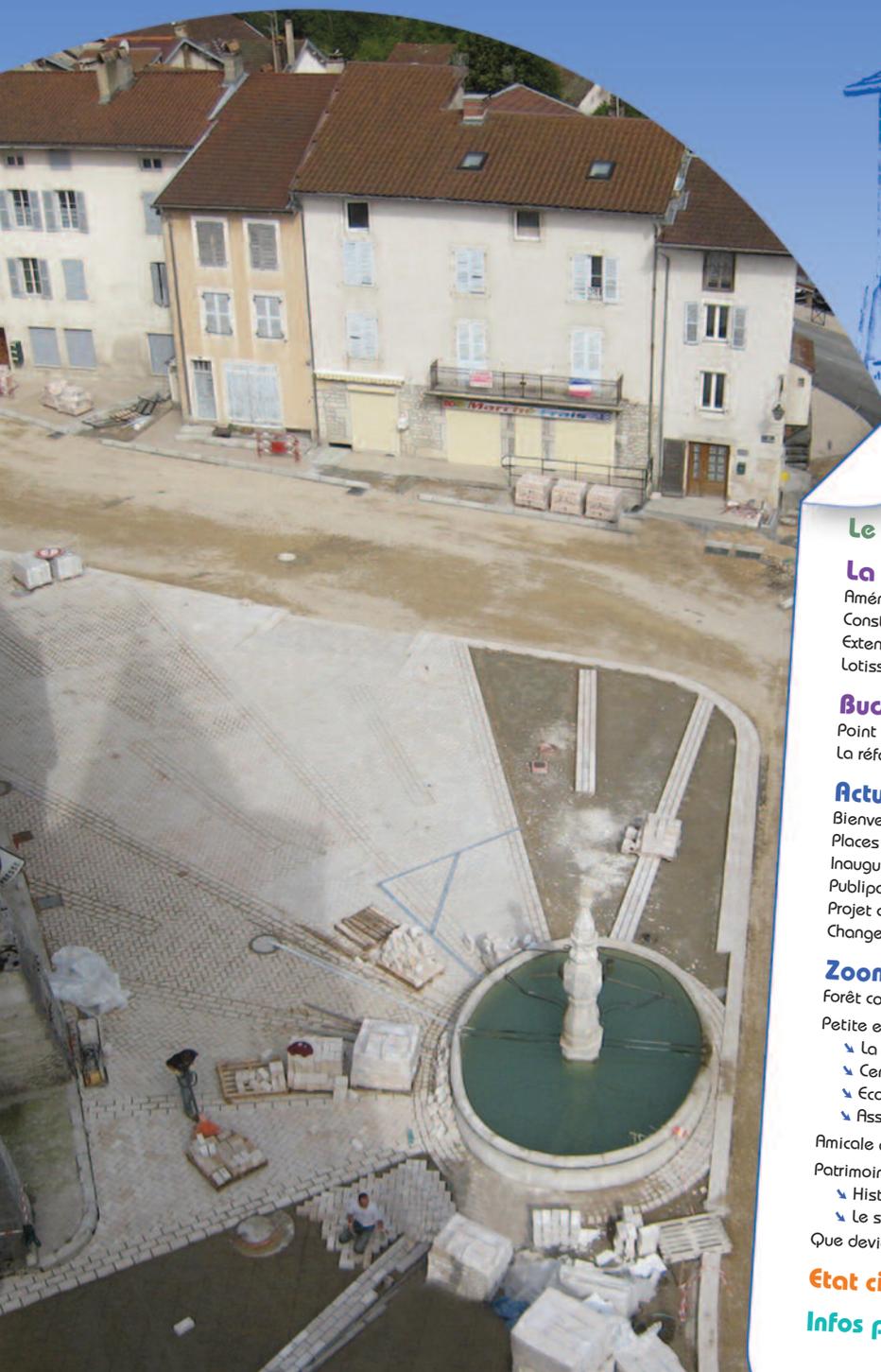


Arinthod Infos



Sommaire

Le mot du maire p.2

La commune aménage pour vous :

Aménagement de la place de la fontaine
Construction de la nouvelle Gendarmerie
Extension SMOBY
Lotissement de Magnin

p.3-4

Budget communal 2011

Point financier
La réforme fiscale

p.4-6

Actualités 2011

Bienvenue aux nouveaux commerçants
Places Alzheimer
Inauguration de l'orgue
Publipostage
Projet cinéma du foyer rural
Changement de format du progrès

p.7-8

Zoom sur

Forêt communale

Petite enfance à ARINTHOD

- ↳ La maison des lutins
- ↳ Centre de loisirs
- ↳ École maternelle
- ↳ Assistantes maternelles

Amicale des Donneurs de Sang

Patrimoine

- ↳ Histoire du Sacré Cœur
- ↳ Le saviez-vous ?

Que deviennent les déchets ?

p.8-14

Etat civil

p.15

Infos pratiques

p.16



LE MOT DU MAIRE

- Qu'attend la population du mot du Maire ?

- Ce peut être beaucoup de choses : un éditorial retraçant simplement les grandes lignes de la vie de la commune, ou le développement d'un sujet particulier, ou le compte-rendu du travail du conseil municipal.

- Cette année, la commission chargée de la rédaction du bulletin municipal, que je remercie à cette occasion, va vous relater les actualités 2011, les réalisations, le budget communal, les infos pratiques...

- Personnellement, je m'attacherai plutôt à vous faire part de mes préoccupations.

- Si le monde dans lequel nous évoluons est devenu complètement « fou », catastrophes climatiques, économiques, médiatiques, et connaît toujours autant de turbulences,

- Si l'Europe n'échappe pas non plus à la tourmente,

- Si notre pays, subit toutes ces influences, avec en plus pour compliquer notre tâche, la mise en place d'une révision générale des politiques publiques,

- A ARINTHOD, à contrario, tout n'est pas si négatif et un constat s'impose : Loin de toutes ces péripéties, notre entité a su garder ses valeurs. Les associations et les bénévoles se sont mobilisés et nous, les élus, nous continuons à travailler sur le développement économique et la mise en place de structures d'équipement, d'accueil, ayant vocation à améliorer notre cadre de vie commun.

- A ce propos, permettez-moi juste d'évoquer un sujet pénible : je veux parler des travaux d'aménagement du centre bourg, pour lesquels nous avons travaillé longuement en étroite collaboration avec nos différents partenaires, maître d'œuvre, géomètre, architecte, etc... Malgré cela, les réflexions fusent, et nous découragent quelquefois, mais **la passion pour notre fonction d'élu l'emporte et nous remobilise pour aboutir à nos objectifs.**

Soyez persuadé, que nous travaillons pour vous tous, pour l'embellissement de notre lieu de vie et pour le développement de nos commerces, mais ce n'est pas une tâche facile. Nous sommes conscients des désagréments causés par les travaux. Mais nous n'avons rien sans rien !

Comme vous tous, notre souhait le plus cher est que cette place redevienne réellement un centre bourg animé, entouré de petits commerçants et artisans, avec son charme d'antan, et cela pour le bien être de tous...

Je peux vous assurer que le conseil municipal mettra tout en œuvre pour que cela se réalise. Vous nous avez donné votre confiance, nous nous devons de la mériter, et nous vous le prouverons. Encore un peu d'indulgence et de patience, les travaux touchent à leur fin. La démocratie n'est efficace que si elle existe partout et en tout temps, car la démocratie, ça n'est pas seulement s'exprimer par la voie des urnes en se limitant à déléguer le pouvoir aux élus, c'est aussi s'intéresser à la vie publique en continuant à s'exprimer en toute occasion et à tout moment.

Dans le même registre, et je terminerai, en parlant du « fameux sens unique ». Nous vous avons sollicité par les urnes, vous avez voté et vous avez choisi, alors « pourquoi faire du feu avec du bois mouillé ? ». Rien ne sert d'enflammer les rumeurs surtout quand elles n'ont pas lieu d'être... Votre décision sera respectée.

Pour terminer sur une note plus enthousiaste.

Nous avons toujours l'espoir de voir les tracasseries administratives s'éloigner et se réaliser de nouveaux projets (annexe aux vestiaires du stade, réseaux d'électrification, programme forestier, aménagement de la place de l'église avec création d'un parking dans la cour de l'immeuble manducher, vente de l'ancienne caserne de gendarmerie pour la création d'une chambre funéraire, développement d'un commerce de proximité). Notre situation financière est saine, nos impôts communaux sont conformes à nos promesses « sans augmentation ».

Nous avons effectué les travaux et les tâches nécessaires avec rigueur et sérieux dans l'unique but de servir au mieux nos concitoyens, tout en maîtrisant nos finances.

Je tiens particulièrement à vous assurer de mon engagement et de celui de l'ensemble du conseil municipal à défendre les intérêts de la commune et de ses habitants.

En restant toujours disponible pour vous écouter et être attentif à vos observations.

Le Maire

Jean-Charles GROSSIDIER

La commune aménage pour vous :

Aménagement Place de la fontaine

Les travaux d'aménagement ont débuté en mars 2011 pour se terminer début juillet. Ils consistent en des travaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement, de voirie, de pavage, d'éclairage architectural et de pose de panneaux signalétiques et événementiels.



L'opération d'un coût de **409 000 € TTC** sera financée par un emprunt communal et des subventions d'Etat et Départementales à hauteur de 40% du montant HT des travaux. A noter que l'emprunt contracté n'augmentera pas la fiscalité locale.



Le sens de circulation est maintenu à double sens avec limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h sur toute la traversée du bourg. Concernant les places de parking, nous avons fait une simulation du nombre de places avant le projet d'aménagement et au terme des travaux.



La nouvelle gendarmerie

La nouvelle gendarmerie est sortie de terre, cette construction marquant béton et bois s'intégrera bien dans le nouveau lotissement. Les bureaux, locaux techniques, garages occuperont le rez de chaussée sur une superficie

de 180m², les appartements en duplex, au nombre de sept :

3 T4, 2 T5 et 2 Studios se trouveront au niveau supérieur. Elle devrait être fonctionnelle début 2012.



Son coût total est estimé à 1,5 million d'euros, les subventions se montent à 20 % du coût total, les loyers perçus rembourseront en partie les annuités de l'emprunt (reste à charge de la commune environ 20 000 €/an).

LA GENDARMERIE RECRUTE !

En 2011, 7000 postes de gendarmes adjoints volontaires et 2500 postes de sous-officiers seront à pourvoir.
Devenir gendarme adjoint volontaire ou sous-officier de gendarmerie : comment faire ?

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus : auprès du centre d'information et de recrutement de Besançon :
17 avenue Elysée Cusenier
25000 BESANÇON
Tél : 0820 220 221 (0,09 € TTC/min)
lagendarmerierecrute.fr

Places de parking au centre bourg d'ARINTHOD

AVANT LES TRAVAUX		APRES LES TRAVAUX	
Devant maison Gacon	2	Parking Gacon	26
Parking Mairie	25	Parking Mairie	25
Place de la fontaine	30	Place de la fontaine	15
Rue des arcades	11	Rue des arcades	11
Place de l'église	18	Place de l'église	13
Place de la charité	4	Place de la charité	4
		Virage mairie	2
TOTAL	90	TOTAL	96
		Parking Manducher (fin 2012)	110

Place de la fontaine :
stationnement réglementé
1 heure
de 8 h 00 à 19 h 00

La nouvelle unité de production Smoby Toys

Faisant suite à l'inauguration, le vendredi, de la nouvelle unité de production Smoby Toys par les personnalités jurassiennes, la journée du samedi 14 mai 2011 était réservée aux salariés, leur famille et amis.



Le maire, les conseillers municipaux et leurs conjoints étaient présents, eux, suite à l'invitation personnelle du directeur Monsieur Thomas LE PAUL, qui les honorait de sa présence durant la visite de la nouvelle unité de travail.

Ils ont pu découvrir un bâtiment flambant neuf, sorti de terre en janvier, d'une superficie de 5000m².

Celui-ci abrite les presses à injection destinées notamment à la fabrication des jeux et jouets d'extérieur ainsi que les « marchandes » et les « cuisines ».

SMOBY Toys a investi 7 millions d'euros pour la construction de cette nouvelle unité qui recentre le gros de la production sur le site d'Arinthod d'une surface totale de 80 000m² dont 30 000m² couverts.

En parallèle, l'entreprise renouvelle son parc de presse pour un investissement de 6 millions d'euros.

Un autre bâtiment, dédié à la mécanique et à la maintenance des machines doit voir le jour d'ici peu. Après deux heures de découvertes passionnantes, les participants profitaient d'un buffet convivial garni de pâtisseries diverses et délicieuses boissons rafraîchissantes.

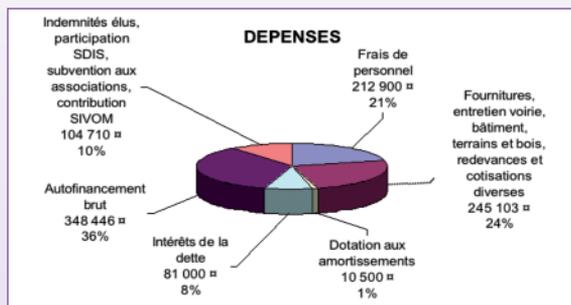
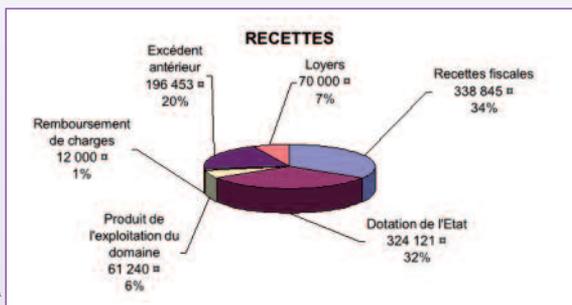
Le lotissement de MAGNIN

Le lotissement de MAGNIN accueille ses premières constructions. 5 ventes définitives ont d'ores et déjà été signées ainsi que 3 promesses de vente et 2 réservations sont en cours de validation.

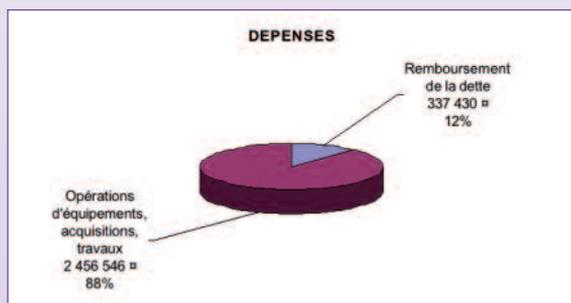
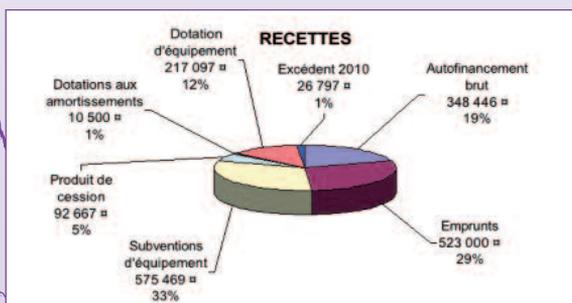
Pour consulter le plan du lotissement et les parcelles libres, merci de vous adresser à la mairie. Le prix des parcelles est fixé à 29,90€/m² et 27,50€/m² (servitude de pompe de relevage).

BUDGET COMMUNAL 2010

Fonctionnement



Investissement



POINT FINANCIER

REALISATIONS 2010

En 2010, les recettes de fonctionnement auxquelles s'ajoute l'excédent de l'exercice 2009 s'élevant à 66 473 € ont couvert les dépenses de fonctionnement et ont permis la réalisation des investissements suivants :

PROGRAMME FORESTIER		11 051 €
CIMETIERE : stèle sur caveau communal		3 700 €
DEPLACEMENT DU TRANSFORMATEUR RUE CROIX DE FER		19 924 €
TERRAIN DE TENNIS : remise en état du grillage		8 958 €
PLATEAU SPORTIF (SKATEPARK) : remise en état du grillage + installation cage de handball		2 329 €
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX PLACE DE LA POSTE : pose grillage + nouveau jeux		5 321 €
REVISION PLU		10 217 €
SIGNALISATIONS		4 875 €
FONTAINE CLASSEE		
Coût total des travaux : 18 195,59 €		
Subvention DRAC : 7 462,00 €	Reste à charge de la commune	7 002,59 €
Subvention Conseil Général : 3 731,00 €		
ORGUE		
Acquisition : 22 000,00 €		
Travaux d'installation et de restauration : 46 306,00 €		
Subvention paroisse : 10 000,00 €	Reste à charge de la commune	19 859,00 €
Subvention Amis de l'Orgue : 12 000,00 €		
Subvention Conseil Général : 14 278,00 €		
FCTVA : 7 169,00 €		
TOTAL		93 236,59 €

Parallèlement, la commune a réalisé 3 emprunts pour les opérations importantes, anticipés dans le budget prévisionnel :

CONSTRUCTION NOUVELLE GENDARMERIE	
Coût total de l'opération	1 548 000 €
Emprunt	1 234 000 €
Subvention Etat/Gendarmerie	182 000 €
Dotations de développement rural : Préfecture	107 000 €
Subvention exceptionnelle : Député	25 000 €

La commune percevra un loyer annuel d'environ 54 000 €. Cette opération était nécessaire pour qu'ARINTHOD puisse garder la communauté de brigades de gendarmerie sur son territoire.

AMENAGEMENT DU BOURG CENTRE – 1 ^{ère} TRANCHE DE TRAVAUX	
Coût total de l'opération	440 000 €
Emprunt	380 000 €
Subvention Conseil Général	141 171 €

LOTISSEMENT DE MAGNIN	
Coût total de l'opération	440 756 €
Emprunt	410 000 €

Cette opération était indispensable car il n'y avait plus de parcelle communale à vendre et il fallait anticiper le développement de la société SMOBY. Par ailleurs, le bâtiment situé 7, rue des Tilleuls acquis en décembre 2008 à Florent RENAUD pour un montant de 125 000 € a été cédé au Centre Hospitalier Intercommunal pour la somme de 110 000 €. Certes, une perte financière de 15 000 € pour la commune mais qui sera compensée par une amélioration de l'habitat et par le développement du CHI.

PREVISIONS 2011

Les prévisions de recettes de fonctionnement 2011 et l'excédent de l'exercice 2010 d'un montant de 196 453 € permettent de dégager un autofinancement de 348 446 € qui servira notamment à financer les projets suivants :

Création d'une salle d'accueil au stade	123 000 €
Extension de réseaux en zone artisanale	32 000 €
Extension de réseaux à la zone de « Chacour »	63 000 €
Renforcement de réseau Croix de Fer	1 700 €
Programme forestier	7 000 €
Achat de matériels divers	12 000 €
Fonds de concours sur travaux de voirie	2 000 €

La commune contractera un emprunt pour la 2^{ème} tranche de l'aménagement du bourg qui ne concernera que les travaux de la place de la fontaine. Les travaux de la place de l'église et de la charité seront différés pour des impératifs budgétaires et financiers.

AMENAGEMENT DU BOURG CENTRE – 2 ^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX	
Coût estimatif des travaux	409 000 €
Emprunt	400 000 €
Subvention Conseil Général	31 155 €

Le programme 2011 prévoit également la vente de l'ancienne caserne de gendarmerie aux Pompes Funèbres CORDIER afin d'aménager une chambre funéraire désormais indispensable sur la commune d'Arinthod. Ce bâtiment estimé par le service des domaines à 80 000 €, sera cédé 50 000 € compte tenu des investissements importants que devront supporter les Pompes Funèbres CORDIER dans le cadre de l'installation de ce nouveau service.

REFORME DE LA FISCALITE LOCALE

Nouvelles dispositions à partir de 2011

Pour alléger les charges financières des entreprises, la loi de finances pour 2010 a supprimé définitivement la Taxe Professionnelle depuis le 1^{er}/01/10. Elle est remplacée par la Contribution Economique Territoriale composée d'une part d'une Cotisation Foncière des Entreprises et d'autre part d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Cette suppression a eu des conséquences en 2010 pour les entreprises et en 2011 pour les collectivités territoriales.

Aussi, pour maintenir les ressources des collectivités territoriales, une nouvelle répartition des impôts locaux a été instituée mais qui n'a pas d'incidence sur l'imposition des ménages.

Ainsi depuis cette année la commune d'Arinthod perçoit les taxes suivantes :

→ Imposition des ménages

TAXES	Taux communal 2010	Taux communal 2011
TAXE HABITATION	5,98	5,98 taux 2010 + 5,48 taux transféré du département + frais de gestion transféré de l'Etat (*) = 11,46
TAXE FONCIERE (BATI)	9,89	9,89
TAXE FONCIERE (NON BATI)	19,92	19,92 taux 2010 + 0,97 frais de gestion transféré de l'Etat (*) = 20,89

(*) : le taux départemental et les frais de gestion ont été supprimés définitivement.

→ Imposition des entreprises et commerces :

- Cotisation Foncière des Entreprises,
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- Taxe sur les surfaces commerciales

Actualités 2011

Bienvenue aux nouveaux commerçants

En 2010 et en ce début d'année 2011, la commune a eu le plaisir d'accueillir de nouveaux artisans et de commerçants. D'autres ont créé de nouvelles activités.

FLEUR DE PEAU

Esthéticienne
Melle BRIDE Laëtitia

LORINE

Vente de lingerie, mercerie, couture
Mme PETITPIERRE Françoise

SERVICE AUX PARTICULIERS

Jardinage, bricolage
Mr BLANCHET Laurent

CONTROLE TECHNIQUE ARINTHOD

Contrôle technique
Mr VUILLOD Jérôme

Hubert AMET

Paysagiste, aménagement extérieur
Mr AMET Hubert

Chez GRAND Laurent électroménager

Lavage de couettes, housses de canapé, sac de couchage...
Melle ROCHET Céline

ELONAIL'S

Prothésiste Ongulaire
Mme Elodie PITARRESI

COIFFURE MIXTE A DOMICILE

Coiffure
Mr Christian CARRETERO

PAUSE CAFE

Salon de thé et petite restauration rapide
Mme Elodie MONNIN

BOUCHERIE CLERC

Vente de vin et légumes bio
Mme Annabelle CLERC

De plus, la création d'un atelier de couture par M^{me} KOLLY Solange est en cours.

Nous leur souhaitons la bienvenue et la réussite dans leurs projets.

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL D'ARINTHOD, ORGELET et SAINT-JULIEN SUR SURAN

SITE DE SAINT-JULIEN : Ouverture, le 1^{er} décembre 2010 d'un accueil de jour destiné aux personnes âgées dépendantes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Les objectifs de cette prise en charge sont :

- d'accueillir la personne âgée pour la journée,
- de la stimuler pour favoriser autant que possible le maintien de son autonomie,
- de lui permettre de se distraire en lui proposant des activités diverses en lien avec son histoire et ses goûts,
- de rompre son isolement....

L'accueil de jour permet aussi :

- de prolonger le maintien à domicile de la personne,
- de permettre aux aidants qui l'entourent de bénéficier d'un répit,
- de préparer l'entrée éventuelle en institution ...

Les locaux :

L'accueil de jour se situe au rez-de-chaussée de l'EPAHD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de SAINT-JULIEN, dans une structure sécurisée qui comporte un lieu de vie avec une cuisine, une salle de repos et d'activités douces, une grande terrasse sécurisée, une véranda. L'accès et les locaux sont praticables par les personnes handicapées.

L'équipe pluridisciplinaire se compose d'un médecin-coordonateur psycho-gériatre, d'une infirmière référente, d'une aide médicopsychologique, aide soignante, agent des services hospitaliers qui, avec le concours d'une animatrice animent des ateliers thérapeutiques...

Une journée à l'accueil de jour :

9H30 : Accueil des personnes. Le transport depuis le domicile est assuré soit par la famille, soit gratuitement par taxi. Collation pour créer un climat convivial et faire connaissance. Activités physiques avec gymnastique douce...sortie dans le village, activités manuelles ou jeux, activités cognitives, lecture, préparation du repas...

12H : Repas avec le personnel

13H : Activités ménagères avec vaisselle, repos ou ateliers contes ou musique...

16H : Goûter

17H : Retour au domicile

Modalités d'admission :

- demande d'admission par la famille ou l'aidant ou le médecin traitant, ou les services sociaux en accord avec la famille,
- Avoir 60 ans ou plus,
- Ne pas présenter de troubles du comportement incompatibles avec la vie en collectivité.

Tarifs journaliers 2011 :

• Prix de journée hébergement : 26,22 Euros

• Prix de journée dépendance : (peut être supporté par l'APA - Aide personnalisée à l'autonomie, dans le cadre d'un plan d'aide)

GIR 1 et 2 : 27,13 Euros

GIR 3 et 4 : 16,15 Euros.

Inauguration de l'orgue

Le projet de l'acquisition d'un orgue pour l'église d'Arinthod, porté par l'association « les Amis de l'orgue d'Arinthod » arrive à son terme. L'orgue financé à la fois par l'association, la paroisse, la commune et une subvention du conseil général, a été acheté à la communauté de Taizé.

Il a fait l'objet d'une révision complète par Monsieur Deloy, facteur d'orgue qui a également construit le buffet de protection des tuyaux. L'installation est en cours et l'inauguration officielle est prévue le dimanche 11/09/11.

Cet orgue, propriété de la commune, ne représente pas seulement un patrimoine qui enrichira notre belle église mais aussi un instrument qui sera utilisé régulièrement pour animer les offices et les concerts et former de futurs organistes.

Les « prêts à poster »



Les « prêts à poster » édités par la poste aux couleurs de notre village sont disponibles dans votre bureau de poste d'ARINTHOD à 8,90€ les 10 enveloppes timbrées et 69€ les 100 et également à la librairie PROST, place de la fontaine.

Une jolie manière de promouvoir notre village aux quatre coins de l'hexagone !

Projet cinéma du foyer rural

Nouveau à ARINTHOD :

Le foyer rural organise 10

séances de cinéma grand public et 6 séances jeune public.

Les projections se dérouleront à la salle Jeanne d'Arc un jeudi par mois à 17h30 pour le jeune public et 20h30 pour le grand public.

La première séance aura lieu le jeudi 29 septembre 2011.

Nouveau format du progrès



Zoom sur :

La forêt communale d'Arinthod

La forêt communale d'Arinthod est gérée par l'ONF (Office National des Forêts). Elle est dotée d'un document de gestion appelé plan d'aménagement forestier. Ce document rédigé par l'ONF en concertation avec le conseil municipal, décrit la forêt et les enjeux de production de bois, de protection de l'environnement et d'accueil du public qui lui sont propres. Ce plan d'aménagement planifie annuellement, pour la période 2001-2020, les coupes et les travaux à réaliser.

Quelques chiffres sur la forêt communale d'Arinthod :

455 hectares avec 20% de résineux (dont 15% de sapins 5% autres) et 80% de feuillus (35% de chênes, 45% de hêtres, charmes, érables, frênes et tilleuls) de la surface couverte. Afin de se repérer plus facilement, le massif forestier a été divisé en 69 parcelles.

En moyenne annuellement 600 m3 de bois sont exploités (bois de chauffage dans le cadre de l'affouage et bois de sciage)

Bilan financier : On voit que la forêt communale a dégagé des bénéfices cette année grâce notamment à la vente de bois dont le cours était haut à cette période.

Plus globalement, on peut constater que la forêt communale rapporte environ 38€ par hectare et par an et coûte 25€ par hectare et par an à la commune.

Au niveau environnemental, la forêt est incluse dans le site Natura 2000 de la Petite Montagne. La préservation des habitats et des espèces à forte valeur patrimo-

Détail des recettes	Moyenne/an (€)	€/ha/an
Bois sur pied	15 885	35
Bois façonnés	308	1
Menus produits	0	0
Délivrances	872	2
Concessions - Chasse	313	1
Autres recettes	0	0
Fonctionnement	17 378	38
TOTAL	17 378	38

Détail des dépenses	Moyenne/an (€)	€/ha/an
Entretien peuplements	1 434	3
Entretien voirie, maintenance	1 967	4
Frais d'exploitation et de cubage	1 332	3
Frais de garderie	1 710	4
Autres dépenses	0	0
Fonctionnement	6 443	14
Investissements peuplements	3 555	8
Investissements voirie, maintenance	1 247	3
Autres dépenses	0	0
Investissement	4 802	11
TOTAL	11 245	25
	Travaux / ha	18 €/ha

niale est prise en compte dans la gestion forestière : respect de périodes de quiétude pour la faune, restauration de mare, maintien d'arbres morts, secs, ou à cavités, diversification des espèces d'arbres, gestion en futaie irrégulière pour limiter les coupes rases... Aussi la forêt abrite le cirque de Vogna-Néglija protégé par arrêté préfectoral de protection du biotope pour la préservation du faucon Pèlerin et du grand corbeau, espèces à forte valeur patrimoniale

La forêt communale d'Arinthod est le bassin d'alimentation du captage d'eau de la commune. Il est ainsi important de prendre soin de la forêt pour éviter la pollution de la nappe phréatique.

La forêt est aussi aménagée pour l'accueil du public : chemin de petite randonnée (balisage jaune) et de grande randonnée (balisage blanc et rouge), circuits VTT, (chemins et circuits entretenus par les bénévoles des associations), aires de pique nique avec tables et poubelles, belvédère de la Pierre Enon,...

Principaux investissements réalisés ces dernières années :

-Création de la route forestière empierrée du Bois des Vents sur 1.4 km avec 6 places de dépôts de bois et 3,5 km de pistes forestières (2008-2009) pour un coût à la charge de la commune de 34740€. Cette création de desserte forestière a pour but de faciliter l'accès à 44 ha de bois feuillus en forêt communale. Ces chemins ont été réalisés dans le cadre de L'Association Syndicale Autorisée du Bois des Chavannes regroupant 79 propriétaires privés et publiques avec 268 parcelles cadastrales pour un total de 229 hectares de forêt sur

les communes d'Arinthod et de Vescles. Sur les 229 hectares de forêt, 4 km de routes forestières empierrées ont été aménagés et 19 km de pistes forestières avec des places de dépôt de bois. Les travaux ont été financés par les propriétaires et subventionnés par l'Europe, l'Etat et le conseil général à hauteur de 65% du montant total.

-Achat du bois de Coiron en 2006 pour une surface d'environ 60 hectares pour la somme de 100 000€.

-Replantation de mélèzes parcelles 28-30, de sapins de douglas parcelles 26-35, de hêtres parcelles 61 et 69, érables sycomores parcelle 57 à la suite de coupes d'épicéas présentant des dépérissements.

-Réaménagement du belvédère des tilleuls : pose de deux tables de pique-nique avec poubelles et installation d'une table de pique-nique à l'entrée du chemin menant au belvédère de la Pierre Enon.

-Entretien du chemin de randonnée du belvédère de la Pierre Enon.

-Restauration de la mare "au Verria ".

A cette liste nous pouvons ajouter tous les travaux d'entretiens courants de la forêt : ouverture et peinture des limites des parcelles, dégagement de la régé-

nération naturelle et des plantations, dépressage des jeunes peuplements...

Concernant les perspectives 2011 et 2012, il n'y a pas de gros projets engagés mais la continuité de cette gestion dans le but d'améliorer le patrimoine forestier communal.

Quelques définitions :

Dégagement : consiste à améliorer la qualité d'un peuplement d'arbres, depuis l'apparition des semis ou la mise en place des plants jusqu'à ce qu'ils atteignent une hauteur de 3 m. Il garantit l'avenir du peuplement.

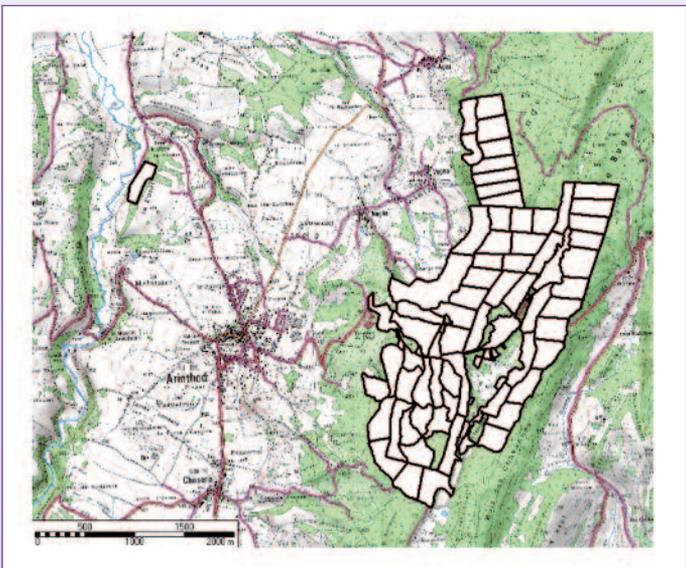
Dépressage : consiste à réduire la densité des arbres au profit des arbres bien conformés. Il favorise la croissance en diamètre du tronc et le développement du houppier. Cette intervention concerne des jeunes peuplements de hauteur comprise entre 3m et 12m.

Futaie irrégulière : Les arbres de la parcelle ont des âges différents (du semis au vieux bois).

Futaie régulière : tous les arbres de la parcelle ont le même âge.

Affouage : en forêt communale, pratique consistant à délivrer à chaque foyer du bois de chauffage moyennant une taxe fixée par le conseil municipal. Le bois doit être utilisé pour les besoins domestiques du foyer.

Plan de localisation de la forêt communale d'Arinthod



Petite enfance à Arinthod

Association la Maison des lutins

L'association « la Maison des lutins » est essentiellement composée de parents bénévoles.

Voici les personnes constituant le bureau :

Président : Philippe GIRARDET
Vice président : Stéphane VIOLY
Trésorière : Denise VACELET
Secrétaires : Christelle VIOLY, Nathalie CARVALHO

Grâce aux différentes manifestations organisées tout au long de l'année, l'association permet d'aider à financer des activités, des jeux, et des sorties pour les enfants du centre de loisirs âgés de 3 à 15 ans.

L'année dernière « l'association la Maison des lutins » a offert au centre de loisirs :

Des tentes de camping (des séjours camping sont organisés au sein du centre de loisirs durant le mois de juillet).

Des éléments de cuisines en bois, les lots de la kermesse d'été (MP 4 bandes dessinées... et prochainement 3 baby foot !)

L'association a aussi apporté des aides aux familles pour les camps organisés pendant les vacances scolaires.

Prochainement nous vous communiquerons les dates et lieux des manifestations d'été : marché artisanal, kermesse-fête foraine, brocante.....

Le centre de loisirs

Le centre de loisirs appelé « La maison des lutins » situé rue de la chapelle est un espace dédié aux enfants du canton âgés de 2 ans 1/2 à 17 ans. Les enfants peuvent y être inscrits dès qu'ils sont scolarisés.

On peut noter deux périodes d'activité différentes :

- le temps des vacances, pe-

tites et grandes (effectif moyen 40 enfants) avec le mercredi (effectif moyen 20), l'accueil y est permanent de 7h à 18h30,

- le temps scolaire qui sur une journée est divisé en trois périodes :

- 7h/8h20 accueil des enfants avant l'école (15 enfants)

- 11h15/13h30 restauration (130 enfants) proposée sur trois lieux différents : maternelle pour les petits, local situé à côté de l'école primaire CP/CE2, collège pour les CM

- 16h30/18h30 fin de journée avant le retour à domicile (15 enfants)



L'encadrement :

Nadine Tuypens directrice est secondée par Claudine Gibaud directrice adjointe et par Elise Perraudin animatrice. La période du déjeuner nécessite 11 personnes qui entourent les enfants sur les trois sites : Myriam Garnier, Gérald Denis, Geneviève Rochet, Christelle Violy, Danielle Levert, Anne Charlet, Marina André, Sabrina Verona.

Déroulement d' un mercredi :

L'accueil peut être échelonné de 7h à 9h30, des jeux "calmes" sont proposés, de 9h30 à 11h30 différentes activités sont commencées au centre ou ailleurs, salle polyvalente, médiathèque,,

- *activités manuelles*

- *activités d'expression, danse, chant, lecture,*

- *jeux sportifs,*

- cuisine

Un thème est choisi pour l'année en fonction des souhaits des enfants. Le monde imaginaire est le thème de cette année. En octobre, les sorcières animèrent les jeux, en février le monde des lutins n'avait plus de secret pour les enfants, cet été vous rencontrerez peut être les fées ou les dragons.

A partir de 11h30 les enfants déjeunent, l'été ils se retrouvent tous dans les locaux situés à côté de l'école primaire et le mercredi au centre de loisirs

l'après midi commence par un temps calme, les petits font une courte sieste, les plus grands participent à un temps calme. (Jeux de société, dessins, etc....)

Les activités reprennent à 14h00 et c'est vers 16h30 qu'un goûter est proposé. Les enfants avant de rentrer chez eux remettent de l'ordre dans les jeux, les livres, pots de peinture etc...

Le retour à domicile est échelonné de 17h30 à 18h.

Sorties extérieures :

Elles sont organisées une fois par semaine durant les vacances. Le mercredi, une sortie est prévue entre chaque période (vacances)

Camps d'été :

Les petits âgés de 3 à 5 ans dormiront une nuit à l'extérieur, l'été dernier ce fut au camping d'Ecrille qu'ils passèrent deux jours.

Les plus grands pourront partir une semaine, répartis en groupe d'âge distinct, les moyens de 6 à 7 ans, les grands de 8 à 11 ans et les ados 12 à 15 ans.

Tarifs :

le prix de journée est calculé en fonction des revenus de la famille.

- temps périscolaire 1,30€ matin ou soir

- repas 3,80€

Présentation de l'école maternelle d'ARINTHOD

Durant cette année scolaire 2010/2011, 92 élèves ont été accueillis à l'école maternelle d'ARINTHOD.

Ces derniers étaient répartis au sein de 4 classes.

- 24 élèves en petite section avec Alain FORESTIER.
- 24 élèves en petite et moyenne section avec Laure PIRON ET Olivier ASSET (à mi temps les deux).
- 24 élèves en moyenne et grande section avec Laurence LOGIE.
- 24 élèves grande section avec Marlène PAGET (directrice de l'école).

Complétant l'équipe éducative :

- 3 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) : Denise PELLIER, Odile MICHEL, Clothilde GROS en remplacement de Véronique MOIROUX actuellement en congé parental.

- 1 EVS (Emploi de vie scolaire) : Danielle SUDAN

- 1 EVS ASH : Myriam GARNIER qui aide à l'accueil des enfants handicapés ou en difficulté.



De nombreux projets et activités ont ponctué cette année scolaire :

- Rencontre endurance en octobre.
- Spectacle de marionnettes au mois de mars.
- 3 séances de cinéma avec les écrans mobiles de la ligue de l'enseignement.
- Un cycle de piscine avec 6 séances pour les GS à la piscine de l'IUFM de Lons.
- Participation à l'exposition artistique estivale de bouche à oreilles.
- Gestion du jardin de l'école maternelle.
- Une sortie en fin d'année scolaire est organisée selon le projet des enseignants. Cette année, elle s'est déroulée aux grottes de Beaume les Messieurs.
- Un partenariat culturel avec la médiathèque d'ARINTHOD : intervention dans les classes de l'illustratrice Joëlle GAGLIARDINI.

Ces animations sont possibles grâce à la kermesse de l'école qui se déroule tous les deux ans, cette année, elle a eu lieu le vendredi 17 juin.

Concernant la prochaine rentrée 2011/2012, les effectifs seront les mêmes que ceux de cette année.

Liste des Assistantes Maternelles agréées d'Arinthod

NOM	PRENOM	TELEPHONE	ADRESSE	CAPACITE
CHAZAL	Sandrine	03 84 48 57 65	3, rue du Lavoir	3 enfants
HAROUCHE	Patricia	03 84 48 51 46	13, rue de la Croix de Pierre	4 enfants
HOUSSIN	Najat	03 84 48 55 86	2, rue Jean Breuil	3 enfants
VERDIER	Sylviane	03 84 48 03 92	7, rue de la croix de Pierre	4 enfants



Interview de Daniel BESSON : Président des donneurs de sang Arinthod /Orgelet

Vice président : Michelle MASSON
Secrétaire : Gérard REYDELET
Secrétaire adjointe : Emilie JAUD
Trésorière : Sophie LABROSSE
Trésorier adjoint : Roger MATHON

Quels sont les moyens dont vous disposez, les liens avec la fédération et avec le corps médical ?

En France, toutes les amicales sont affiliées à la fédération nationale. Nous avons des réunions au niveau départemental. Le congrès régional a lieu tous les deux ans, le congrès national tous les quatre ans. A cette occasion, nous échangeons avec les autres amicales et nous sommes informés sur les nouvelles avancées médicales.

Nous travaillons en collaboration avec EFS (Etablissement Français du Sang), nous sommes chargés de réserver les salles, installer les tables pour la collecte et préparer la collation.

Combien êtes-vous de membres dans l'association ?

Nous sommes aujourd'hui quinze membres au conseil d'administration mais nous espérons recruter deux ou trois personnes supplémentaires pour assurer le renouvellement et la pérennité de l'amicale.

A partir de quel âge peut-on donner son sang ?

On peut donner son sang à partir de 18 ans.

Jusqu'à quel âge peut-on donner son sang ?

On peut donner son sang jusqu'à 70 ans et le plasma jusqu'à 65 ans.

Combien de prélèvements un homme peut-il effectuer ?

Un homme peut donner son sang 6 fois par an espacé de 2 mois.

Le plasma peut être donné toutes les 2 semaines.

Et une femme ?

Pour une femme, elle pourra donner son sang 4 fois par an.

Le plasma peut être donné toutes les 2 semaines.

Quelle quantité peut-il donner ?

La quantité maximum est de 450 ml par don.

Comment se déroule un don du sang ?

La personne qui vient donner son sang passe devant la secrétaire qui prend ses coordonnées, ensuite le donneur potentiel rempli un questionnaire, puis la personne passe un entretien médical avec un médecin qui décidera si oui ou non la personne peut donner. Si oui, une infirmière prend en charge le donneur. Après le don, une collation est offerte pour éviter les coups de fatigue. Le donneur reste encore environ un quart d'heure sous la surveillance de l'EFS.

Peut-on donner autre chose que son sang pendant une session ?

Pendant la collecte, on peut donner son plasma, le besoin est très important aussi. Il vous suffit de prendre rendez-

vous à l'avance pour planifier les dons car le prélèvement dure environ une heure.

Combien de dons au total l'Etablissement Français du Sang récolte-t-il sur notre secteur dans une année ?

En 2010, l'EFS a récolté 638 poches et 707 donneurs potentiels se sont présentés dont 56 nouveaux donneurs. Je les en remercie d'ailleurs.

Est-ce suffisant ?

Non, ce n'est malheureusement pas suffisant car avec la sécurité transfusionnelle, les médecins donnent plus de sang aux malades pour qu'ils guérissent plus vite. Les laboratoires fabriquent aussi plus de produits pharmaceutiques avec les produits sanguins.

Quelles sont les dates pour l'année 2011 des dons à Arinthod et à Orgelet ?

Le 15 juillet à Orgelet de 16h à 19h30 à la salle de la grenette.

Le 9 septembre à Arinthod de 16h à 19h30 à la salle polyvalente.

Le 4 novembre à Orgelet de 16h à 19h30 à la salle de la grenette.

En 2012, normalement, il y aura plus de collectes : 5 à Arinthod et 5 à Orgelet au lieu de 3 et 3.

Quels sont les moyens de communication ?

Les moyens de communications sont la presse, les affiches, les panneaux placés à l'entrée des 2 villages pour tout le monde et pour les personnes qui ont déjà donné : la convocation envoyée par la poste, les SMS et les e-mails.

Comment financez vous cette association et à quoi sert l'argent ?

L'association est financée par les subventions des communes et du Conseil Général. Nous organisons un dîner dansant qui cette année aura lieu le 22 octobre 2011 à la salle polyvalente d'Arinthod.

L'argent récolté sert à l'achat de matériels pour assurer la promotion du don du sang lors des manifestations sportives et festives.

Quelles sont les périodes où les besoins en sang sont les plus importants ?

La période la plus consommatrice en sang est l'été car les usagers de la route étant très nombreux ; les accidents sont très fréquents.

Que signifie être donneur de sang pour vous ?

Etre donneur, c'est donner un peu de son sang et de son temps pour sauver des vies sans rien attendre en retour. C'est juste la fierté d'avoir aidé une personne anonyme malade en se disant que demain cela pourrait servir à un proche ou même à nous.

**N'hésitez pas à venir
donner votre sang !**

Depuis quand êtes-vous donneur puis président de cette association ?

Je suis donneur de sang depuis 1970 à l'âge de 20 ans. Je suis rentré à l'amicale des donneurs de sang en 1989 au conseil d'administration ensuite je suis devenu trésorier en 1994 et enfin je suis président depuis 2004.

Combien de dons avez-vous à votre actif ? J'ai donné mon sang 154 fois.

Qu'est ce qui vous a donné envie de vous investir dans le don du sang ?

Je donne mon sang pour aider les malades, les accidentés. Le don de sang permet de sauver des vies. Aussi, les collectes sont synonymes de convivialité car les donneurs sont fiers d'avoir donné leur sang.

Quels sont les principaux obstacles au don du sang pour un donneur potentiel ?

Le principal obstacle au don du sang pour un donneur potentiel est l'aspect médical : les personnes transfusées, souffrant d'hypertension de la thyroïde. Il faut savoir que les personnes de moins de 50kg ne peuvent pas donner leur sang. Temporairement, il est impossible de donner son sang si on est allé faire des soins dentaires dans les 8 jours précédant le don et 15 jours pour les antibiotiques.

Dans tous les cas, vous devez remplir un questionnaire obligatoire et vous entretenir avec le docteur.

Y a-t-il des traitements spécifiques suivis par un donneur ou certaines maladies chroniques incompatibles avec le don du sang ?

Beaucoup de traitements sont incompatibles avec le don du sang, c'est pour cela que le médecin s'entretient avec le donneur potentiel.

Depuis quand l'association existe-elle et qui l'a créée ?

La collecte de sang à Arinthod date des années 1965, c'est Madame Andrée VUITTON d'ARINTHOD qui était responsable de cette association qui dépendait de l'amicale des donneurs de sang de Lons. L'association, telle qu'elle est actuellement, a été créée le 19 février 1976 par Madame MONNERET de NANCUISE. Depuis 1976, l'amicale des donneurs de sang est indépendante.

Qui sont les membres du bureau et leur rôle ?

Depuis la dernière assemblée générale, le bureau se compose ainsi :

Président : Daniel BESSON

Un peu d'histoire

Quelle est cette statue qui domine Arinthod ?



Nous retrouvons l'histoire de la statue du Sacré-Cœur dans le livre « Histoire d'Arinthod pendant la grande guerre », écrit par le chanoine MEYNIER, curé de la paroisse d'Arinthod pendant la guerre de 14/18.

De plus, ce document est un témoignage très détaillé de la vie rurale au début du siècle dernier et il nous a paru intéressant de vous en relater quelques épisodes.

Il faut se resituer dans le contexte de l'époque où la religion chrétienne rythmait tous les aspects de la vie et où la ferveur chrétienne était très forte.

Ainsi nous pouvons lire que lorsque le 01/08/14, le tocsin appela aux armes tous les français de moins de 50 ans, l'émotion était indescriptible mais le sentiment patriotique très fort et la volonté d'en finir très rapidement donna le courage nécessaire aux 600 hommes qui furent mobilisés dans le canton d'Arinthod. Au début de la guerre, des ordres militaires imposèrent la surveillance des villages afin de passer à une éventuelle invasion ennemie et à Arinthod, après 6h du soir, les entrées de la ville étaient fermées par des chaînes et même interdites aux gens de Chisséria !

On palia la carence du conseil municipal décimé par la mobilisation en créant une commission de prévoyance composée de 25 notables. Une des premières tâches fut l'organisation du séjour à Arinthod de 80 réfugiés de Belfort. En effet, dans les villes exposées aux combats, seuls les habitants assez fortunés pouvant subvenir à leur besoin étaient autorisés à rester. Les vieillards, les enfants, les femmes d'ouvriers furent expédiés à l'arrière.

La population d'Arinthod fournira meubles, nourriture et argent pour leur hébergement à « Jeanne d'Arc » alors école libre.

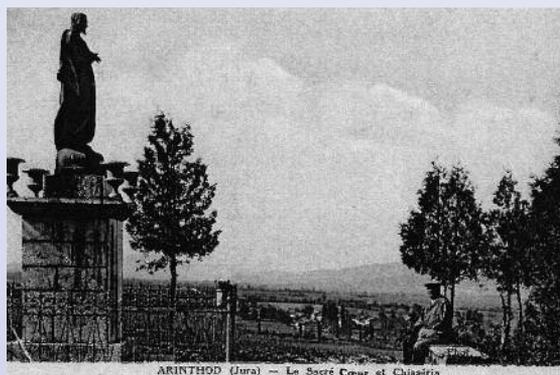
Au moment de partir au front, plusieurs pères de famille avaient exprimé le désir de faire quelque chose pour attirer la bénédiction de Dieu sur la paroisse d'Arinthod et il fut promis d'ériger une statue du Sacré-Cœur sur la plus belle colline d'Arinthod. Le chanoine MEYNIER ne ménagea pas sa peine et malgré le prix du fer très haut pendant cette période de guerre, réussit à rassembler les 2000 francs nécessaires auprès des familles qui souscrivirent soit par ferveur religieuse, soit séduit par le côté artistique du projet ou soit par solidarité générale.

Ce fut la colline de LUFFE qui fut choisie (située à gauche de la route qui mène d'Arinthod à Chisséria). Du haut de cette colline, le panorama sur la vallée de la Valouse est si large que la statue serait vue par 32 villages !!

La statue, d'une tonne, sortie des fonderies de Vaucouleurs fournit par la maison DES-COURS de LYON. Le piédestal de 2 m de haut, fut réalisé en pierre du pays par Mr CRET « maître-maçon » à Arinthod. La plaque de marbre située devant, provient de l'usine Ceylard de St-Amour.

Comme la guerre s'éternisait, l'inauguration prévue initialement au retour des soldats, eu lieu finalement le 11/06/1915, jour de la fête du Sacré Cœur en présence de 1000 pèlerins.

La statue a été déplacée, route de Cernon, au début des années 60 car l'exploitation de la carrière risquait de la mettre en péril. Elle est régulièrement entretenue par des bénévoles.



ARINTHOD (Jura) — Le Sacré Cœur et Chisséria

Origine des noms de villages

Le nom de nombreux villages de La Petite Montagne se termine en « a », dérivé du suffixe latin « iacum » qui signifiait « domaine de... », héritage de l'influence de Lyon, foyer important de latinisation, sur cette partie du Jura à l'époque gallo-romaine



Déchetterie relais d'ARINTHOD

SICTOM de LONS LE SAUNIER

Téléphone : 03.84.48.50.33

- **Accès réservé aux personnes acquittant la taxe d'ordures ménagères sur le SICTOM de LONS LE SAUNIER**

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mercredi, vendredi :	14h00 à 17h00
- Samedi :	9h00 à 12h00

- **Gratuité pour les particuliers** (limité à 1m³ par passage payant au-delà du m3)
- **Payant pour les professionnels** (tout cubage) et collectivités
- **Espace gardienné et organisé** (s'adresser obligatoirement au gardien)
- **Nature des produits dont le dépôt est autorisé :** Tous les éléments n'allant pas dans les bacs gris ou bleus y compris les appareils ménagers et informatiques qui sont recyclés à Lons-le-Saunier.
- **Nature des produits non acceptés :**
 - Contenus des bacs bleus ou gris
 - Bouteilles de gaz (évolution possible en 2011)
 - Extincteurs
 - Amiante
 - Médicaments
 - Hydrocarbures

● Rappel légal

***Tout abandon sauvage
devant ou dans la déchetterie
est interdit
sous peine d'amende
et d'emprisonnement.***

Etat Civil

Année 2010

MARIAGES

Le 24 juillet :

Cécile BESNIER & Pascal TRECOURT

Le 11 septembre :

Lydie PAGET & Matthieu PROST

NAISSANCES

Le 15 juin : Yelda GUL

Le 19 juin : Suden AKSOY

Le 1^{er} juillet : Emmy PITARRESI

Le 6 septembre : Alexis CHARRIERE

Le 30 septembre : Leïla HOUSSIN

Le 13 novembre : Léopold GANDILLET

Le 19 novembre : Simon BOURGEOIS-DESSUS

Le 26 novembre : Lucas RENAUD

Le 26 novembre : Nina CHARRIERE

Le 6 décembre : Tugce ONCU

Le 8 décembre : Mathéo LEROUX

Le 25 décembre : Eléna CERA

DÉCÈS

Le 12 juillet : Monique DOUBEY (67 ans)

Le 12 juillet : Yvonne PELLIER veuve THIEL (98 ans)

Le 21 août : Raymonde FILLOD veuve BALZI (83 ans)

Le 23 août : André MEILLER (88 ans)

Le 5 septembre : Berthe MALESSARD veuve PACORET (89 ans)

Le 10 septembre : Marguerite VOLLET veuve JACQUEMIN (81 ans)

Le 19 septembre : Denise SEMAIL épouse BOUQUEROD (76 ans)

Le 27 septembre : Marie CHABAS (87 ans)

Le 16 octobre : Maurice STEMPFLER (82 ans)

Le 27 octobre : Claude VIAL (53 ans)

Le 3 novembre : Madeleine ROMAND (87 ans)

Le 16 novembre : Gisèle MARCHERAT épouse LE QUERNEC (74 ans)

Le 23 novembre : Marthe STALDER (93 ans)

Le 11 décembre : Marguerite CHATILLON veuve BOUILLOUX (98 ans)

Année 2011 jusqu'à mi juin

MARIAGES

Le 18 juin :

Claire DALOZ & Denis MEUWLY

NAISSANCES

Le 18 février : Ilayda TUFEKCI

Le 25 février : Léane BRUN

Le 26 mars : Mélie ROBIN

DÉCÈS

Le 8 janvier : Paulette GUIGNARDAT épouse BANDRIER (82 ans)

Le 18 janvier : Joséphine ORTIZ veuve CARRETERO (87 ans)

Le 26 janvier : Etienne GAUTHIER-MANUEL (90 ans)

Le 28 janvier : Rolande PUVILLAND veuve DEBOIS (80 ans)

Le 8 février : Gilbert SUPPO (59 ans)

Le 18 février : Jean BOMBOIS (76 ans)

Le 16 avril : Marie-Louise MARQUIS (87 ans)

Le 18 avril : Colette COTTAVE veuve BARNOUD (89 ans)

Le 8 mai : Mustafa OZTURK (46 ans)

Le 31 mai : Berthe JANEZ épouse FUTIN (88 ans)

Associations diverses d'Arinthod (39240)

Foyer Rural

Président : *Éric JACQUEMIN*
3, rue Croix Guillaume
03 84 48 08 93

Associations Sportives

Judo club Arinthod St Julien

Président : *Jean-Luc BALBI*
Valfin/Valouse
03 84 48 02 03

Club Spéléo

Président : *Pierre DOUBEY*
8, rue du Sauvieux
03 84 48 07 31

Gymnastique Adultes

Présidente : *Monique LAFONT*
3, rue du Collège
03 84 48 04 24

Arinthod Jogging Club

Président : *Patrick BORSKI*
9, rue Croix de Pierre
03 84 48 02 96

Section Cycliste

Président : *Éric ECARNOT*
Rue de la Chapelle
39260 MAISOD
03 84 42 30 89

Section Badminton

Présidente : *Auréli GROS*
39240 CHEMILLA
03 84 48 59 86

Tir à l'arc

Président : *Hervé LAFAY*
18, rue Croix de Pierre
03 84 48 07 47

Association les Randonneurs de la Petite Montagne

Président : *Martial REGIS*
11, rue de la Poyat
03 84 48 01 64

Société de Football

Président : *Jean-Luc GRAND*
16, rue des Tilleuls
03 84 48 09 92

Société de Boules

Président : *Gérard LARIVAIN*
9, rue de la Portelle
06 42 95 40 44

Yoga - Le Bol d'Air Club

Responsable : *Christophe THIEME*
rue du Lavoir Burigna
39240 AROMAS
04 74 50 73 41

Association Team Bicross

Président : *Pierre-Gilles PAGET*
39240 LEGNA
03 84 35 74 41

Chasse

Président : *Jean-Michel GROS*
6 rue de la Prélette
06 32 64 78 12

Pêche : APPMA

Président : *Gérard PUISSANT*
5, rue de la Portelle
03 84 48 72 04

Associations Culturelles

Chorale "l'Aveinna"

Président : *Jeanine POULET*
5, chemin de l'Église
39270 CHAMBERIA
03 84 35 72 42

Chef de chœur :

Marie-Christine CHARBONNIER
17, rue des arcades
03 84 48 00 44

Les jardins de Joa

Président : *Luc BAUER*
Faverges
39240 LAVANS SUR VALOUSE
03 84 48 50 79

Association des Travailleurs Turcs

Président : *Ziya GORMEZ*
1 chemin de la Batteuse
03 84 48 59 38

Association des Croqueurs de Pommes

Président : *Jacques CALLAND*
5, rue du Pré Mochet
03 84 48 05 97

Entente Commerciale

Président : *Laurent GRAND*
11, rue de la Portelle
03 84 48 00 76

La Maison des Lutins

Président : *Philippe GIRARDET*
39240 SAINT-HYMETIÈRE
03 84 48 50 27 ou 06 80 17 56 97

Association Jeanne d'Arc

Président : *Michel SUDAN*
12, rue Jean de Chalon
03 84 48 01 17

Les Amis de l'Orgue

Président : *Henri LUQUET*
3, place de la Charité

Musique au Paradis

Responsable : *Dagoberto LINHARES*
rue du Paradis - VOGNA

Santé / Social

Sapeurs pompiers

Chef de corps : *Pierre PORTEMAN*
21, rue de la Portelle
03 84 48 09 45

Donneurs de Sang

Président : *Daniel BESSON*
2, rue du Paradis - VOGNA
03 84 48 09 91

Association Entraide

Présidente : *M-France DEJONGHE*
Villeneuve - 39 270 SARROGNA
03 84 35 79 50

Croix Rouge

Responsable : *René CHEVASSUS*
Sancia - 39270 CHAMBERIA
03 84 35 71 36

Club 3^{ème} Âge

Président : *André RAUSCHER*
2 rue du vieux Faubourg
03 84 48 00 85

ADMR

Président : *Daniel LIECHTI*
15, rue des Tilleuls
03 84 48 59 74

FNATH

Président : *Pascal HARLAUT*
39240 VESCLES
03 84 48 41 18

Souvenir

Anciens Combattants

Président : *André PIQUET*
39240 CONDES
04 74 75 81 71

Anciens d'Afrique du Nord

Président : *Maurice MICHAUD*
26, route du barrage
39260 LECT
03 84 48 41 01

Souvenir Français

Président : *Philippe DEPREZ*
Agea 39240 LEGNA
03 84 35 70 77

Infos Pratiques

SANTÉ / SOCIAL

Cabinet Médical

Docteurs EL HANI et BERGIER 03 84 48 00 14
Médecin de garde 3966

La nuit de 20h à 8h

Le week-end du samedi 12h au lundi 8h

Les jours fériés de 8h à 8h le lendemain

Cabinet des infirmières

Laurence VUILLET, Marie-Noëlle LEDIG
03 84 48 01 03

Cabinet dentaire

Docteur Anne Villeseche 03 84 48 07 97

Pharmacie Coulon 03 84 48 01 21

Ambulance de la Petite Montagne

03 84 48 07 80

Hôpital Local, Maison de retraite

03 84 35 18 18

ADMR 03 84 48 59 74

Taxi "La Pierre Enon" 03 84 48 51 88

ARINTH'OPTIC

Mme Coralie BERREZ 03 84 48 56 29

URGENCE

Pompiers

18 ou 112

Gendarmerie

17

SAMU

15

SERVICE PUBLIC

Mairie

03 84 48 00 67

Communauté de Communes

de la Petite Montagne 03 84 48 04 78

La Poste

03 84 48 00 29

Lundi 14:00-16:30

Mardi 09:30-12:00 / 14:00-16:30

Mercredi 09:30-12:00 / 14:00-16:30

Jeudi 09:30-12:00 / 14:00-16:30

Vendredi 09:30-12:00 / 14:00-16:30

Samedi 09:30-12:00

A noter que votre bureau de Poste est désormais

accessible aux personnes à mobilité réduite

Médiathèque 03 84 48 82 61

Horaires d'ouverture :

Mardi : 10h/12h-15h/18h

Mercredi : 10h/12h-14h/18h

Vendredi : 10h/12h-14h/19h - Samedi : 10h/14h

Etude notariale de

Maitre Meynial Desmare 03 84 48 00 66

Trésor Public 03 84 48 00 91

Déchetterie 03 84 48 50 33

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Vendredi : 14h-17h

Samedi de 9h à 12h

Ramassage ordures ménagères :

Bacs bleus : toutes les semaines paires le mardi en

début d'après-midi

Bacs gris : tous les mardis en début d'après-midi

Ecole Maternelle 03 84 48 07 72

Ecole Primaire 03 84 48 07 71

Collège Bichat 03 84 48 00 41

Centre de Loisirs

(Période scolaire et vacances) 03 84 48 05 55

Horaires vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Paroisse Notre Dame de la Petite Montagne

Pères Armand ATHIAS et Jean-Claude CRUT

03 84 48 00 61